

**Arrêté inter-préfectoral n° 2015 -  
relatif aux parties prenantes de la stratégie locale de gestion du risque inondation  
de la métropole francilienne**

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,  
Le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris,  
Le Préfet de Seine-et-Marne,  
Le Préfet des Yvelines,  
Le Préfet de l'Essonne,  
Le Préfet des Hauts-de-Seine,  
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,  
Le Préfet du Val-de-Marne,  
Le Préfet du Val-d'Oise,

- VU** la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8 et R.566-14 à R.566-17,
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2012 du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie fixant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Seine-Normandie et côtiers normands, modifié par l'arrêté du 30 janvier 2013,
- VU** la note technique du 23 octobre 2014 relative aux éléments de cadrage pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation,
- VU** l'arrêté du 8 décembre 2014 du préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie fixant la liste des stratégies locales de gestion du risque d'inondation, leur périmètre et leurs objectifs, modifié par l'arrêté du 30 mars 2015.

**CONSIDÉRANT** que les parties prenantes à l'élaboration de la stratégie locale du territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne doivent être désignées par les préfets concernés,

**CONSIDÉRANT** que la liste des parties prenantes a fait l'objet d'une consultation :

- lors des réunions du comité stratégique des 15 janvier et 15 juillet 2014,
- dans le cadre des comités territoriaux :
  - Seine Amont Île-de-France, lors des réunions des 26 mai 2014 (axe Seine centrale), 2 juin 2014 (axe Seine amont) et 6 juin 2014 (axe Marne), ainsi qu'en séance plénière du 12 novembre 2014
  - Seine Aval Île-de-France des 17 et 24 juin 2014,
  - Oise Île-de-France du 20 juin 2014,

**SUR** la proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France,

## ARRÊTENT

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

La stratégie locale de gestion du risque inondation de la métropole francilienne comprend :

- un **comité stratégique**, co-présidé par le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris, et le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, chargé de piloter la stratégie locale de gestion du risque inondation.
- un **comité économique**, co-animé par le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, et le Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, chargé de veiller à la prise en compte des enjeux économiques dans les instances de la stratégie locale et de définir et mettre en œuvre les dispositions permettant de réduire la vulnérabilité des activités économiques au risque d'inondation.
- un **comité scientifique**, animé par Mme Magali Reghezza, maître de conférences à l'École Normale Supérieure de Paris, avec l'appui du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, et du Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, chargé de faire l'état des lieux de la connaissance scientifique quant aux objectifs validés par le comité stratégique, de définir les besoins en travaux de recherche et de contribuer à les mettre en œuvre.
- trois **comités territoriaux**, animés par des collectivités locales ou leurs groupements à l'échelle de bassin de risque cohérents, chargés de contribuer à une élaboration et à une mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation reflétant au mieux les priorités locales et permettant d'affirmer le principe de subsidiarité :
  - un **comité territorial Seine Amont Île-de-France**, animé par l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, avec l'appui du préfet de la région d'Île-de-France et de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
  - un **comité territorial Seine Aval Île-de-France**, animé par le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), avec l'appui du préfet des Yvelines et de la direction départementale des territoires des Yvelines ;
  - un **comité territorial Oise Île-de-France**, co-présidé par le préfet du Val-d'Oise et le président du SMBO et animé par le syndicat mixte des Berges de l'Oise (SMBO), appuyé dans sa mission par l'Établissement Public Territorial de Bassin Entente Oise-Aisne, et la direction départementale des territoires du Val d'Oise.
- en tant que de besoin, des **groupes de travail thématiques**, chargés de mettre en œuvre dans un domaine particulier les dispositions issues des objectifs de la stratégie locale.

## **ARTICLE 2 – COMITÉ STRATÉGIQUE**

Sont membres du comité stratégique les personnalités réparties dans les collèges suivants :

### **État :**

Monsieur le préfet de Seine-et-Marne

Monsieur le préfet des Yvelines

Monsieur le préfet de l'Essonne

Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine

Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis

Monsieur le préfet du Val-de-Marne

Monsieur le préfet du Val-d'Oise

Monsieur le haut-fonctionnaire de défense du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Monsieur le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Monsieur l'officier général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Messieurs les directeurs des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

Monsieur le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

Monsieur le recteur d'académie de Paris

Monsieur le recteur d'académie de Créteil

Monsieur le recteur d'académie de Versailles

Monsieur le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Monsieur le directeur départemental des territoires des Yvelines

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Essonne

Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise

Madame la directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics d'aménagement agissant sur le périmètre de la stratégie locale

### **Collectivités locales :**

Monsieur le président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Monsieur le président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Entente Oise Aisne

Monsieur le président du syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise

Monsieur le président du Comité hydrographique de la Mauldre et de ses affluents / Syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise

Monsieur le président du Conseil Régional d'Île-de-France

Monsieur le président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Essonne

Monsieur le président du Conseil Départemental des Yvelines

Monsieur le président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Monsieur le président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Monsieur le président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Monsieur le président du Conseil Départemental du Val-d'Oise

Madame la maire de Paris  
Monsieur le président de l'Association des Maires d'Île-de-France

**Experts :**

Monsieur le directeur de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France  
Monsieur le directeur régional du Bureau de Recherches Géologiques et Minière  
Monsieur l'inspecteur général des carrières de la Ville de Paris  
Monsieur le directeur de la mission risques naturels  
Madame Magali Reghezza, maître de conférences à l'École Normale Supérieure de Paris

**Opérateurs économiques :**

Monsieur le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Île-de-France  
Monsieur le président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France  
Monsieur le directeur de l'Association Francilienne des Industries pour l'Étude et la Gestion de l'Environnement et de la sécurité  
Monsieur le président de la Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises Paris Île-De-France  
Madame la présidente du Mouvement des entreprises de France – Île-de-France  
Monsieur le directeur territorial Île-de-France de Voies Navigables de France  
Monsieur le président de la chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France  
Monsieur le président de la fédération française des sociétés d'assurance (FFSA)  
Monsieur le président du groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA)  
Monsieur le directeur régional d'Électricité Réseau Distribution France  
Monsieur le président de Réseau de Transport d'Électricité  
Madame la présidente-directrice générale de la Régie Autonome des Transports Parisiens  
Monsieur le directeur régional de la Société Nationale des Chemins de Fer  
Monsieur le président du Syndicat des Transports d'Île-de-France  
Monsieur le président du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne  
Monsieur le président du Syndicat des eaux d'Île-de-France  
Monsieur le président de la Société du Grand Paris

**Associations :**

Monsieur le président du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation  
Monsieur le secrétaire général du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Vallée de Seine  
Monsieur le président de Seine en partage  
Monsieur le délégué régional Île-de-France de France Nature Environnement  
Monsieur le président de l'Union Nationale des Associations de Lutte contre les Inondations

**ARTICLE 3 – COMITÉ ÉCONOMIQUE**

Sont membres du comité économique les personnalités réparties dans les collèges suivants :

**État**

Monsieur le préfet de Seine-et-Marne  
Monsieur le préfet de l'Essonne  
Monsieur le préfet du Val-de-Marne  
Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine  
Monsieur le préfet du Val-d'Oise  
Monsieur le préfet des Yvelines  
Monsieur le préfet de Seine-et-Denis  
Monsieur le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

Monsieur le haut-fonctionnaire de défense du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique  
Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France

#### **Collectivités locales**

Monsieur le président du Conseil Régional d'Île-de-France

Monsieur le président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Monsieur le président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Entente Oise Aisne

Monsieur le président du syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise

#### **Monde économique**

Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France

Monsieur le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France

Monsieur le président de la chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France

Monsieur le président de la Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises Paris Île-De-France

Madame la présidente du Mouvement des entreprises de France – Île-de-France

Monsieur le directeur de l'Association Francilienne des Industries pour l'Étude et la Gestion de l'Environnement et de la sécurité

Monsieur le directeur général de Ports de Paris - HAROPA

Monsieur le président de la fédération française des sociétés d'assurance (FFSA)

Monsieur le président du groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA)

#### **Experts**

Monsieur le directeur de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France

Monsieur le président du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

Monsieur le directeur de la mission risques naturels (MRN)

Monsieur le secrétaire général du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Vallée de Seine

### **ARTICLE 4 – COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Sont membres du comité scientifique les personnalités réparties dans les collèges suivants :

#### **État**

Monsieur le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

#### **Collectivités locales**

Monsieur le président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Monsieur le président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Entente Oise Aisne

Monsieur le président du syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise

#### **Organismes de recherche**

Madame Magali Reghezza, maître de conférences à l'École Normale Supérieure de Paris, animatrice du comité,

L'Université Paris Est Marne-la-Vallée,  
L'Université Paris Diderot,  
L'École des Ingénieurs de la Ville de Paris,  
L'Université de Cergy-Pontoise  
L'Institut Français des Sciences Appliquées

### **Experts**

Monsieur le directeur de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France  
Monsieur le président du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation  
Monsieur le directeur de la mission risques naturels (MRN)

## **ARTICLE 5 – COMITÉS TERRITORIAUX**

Les structures animatrices des comités territoriaux définis à l'article 1<sup>er</sup> établissent et tiennent à jour la liste de leurs parties prenantes et la tiennent à la disposition du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et du Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris.

Ces listes sont établies selon les collèges suivants : État, collectivités locales, opérateurs économiques, associations et experts. Elles comprennent a minima :

### **Pour l'État :**

Monsieur le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France  
Monsieur le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris  
Messieurs les préfets des départements du périmètre du comité territorial  
Messieurs les directeurs départementaux des territoires du périmètre du comité territorial  
Messieurs les chefs des services interministériels de défense et de protection civile du périmètre du comité territorial

### **Pour les collectivités locales :**

Mesdames et Messieurs les présidents des conseils départementaux du périmètre du comité territorial  
Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale du périmètre du comité territorial  
Mesdames et Messieurs les maires des communes du périmètre du comité territorial  
Mesdames et Messieurs les présidents des syndicats de rivières du périmètre du comité territorial  
Mesdames et Messieurs les présidents des comités locaux de l'eau (CLE) des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du périmètre du comité territorial  
Mesdames et Messieurs les présidents des collectivités et syndicats gestionnaires d'ouvrages de protection hydraulique du périmètre du comité territorial  
Mesdames et Messieurs les présidents des collectivités et syndicats gestionnaires de réseaux du territoire du périmètre du comité territorial

## **ARTICLE 6 – GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES**

La composition des groupes de travail thématiques est fixée par le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie et le Préfet, Secrétaire Général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris, en fonction des problématiques à traiter.

## **ARTICLE 7**

En tant que de besoin, des personnalités non citées par le présent arrêté peuvent être associées aux travaux de la stratégie locale et de ses instances définies à l'article 1<sup>er</sup>.

## **ARTICLE 8 – COORDINATION DE LA STRATÉGIE LOCALE**

Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris sont chargés de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation.

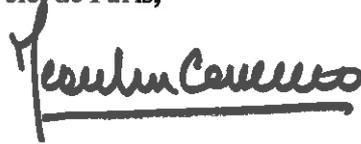
## **ARTICLE 9 – PUBLICITÉ**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police de Paris, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise.

Fait à Paris, le

**24 JUIL. 2015**

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-François Carencu". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath the name.

Jean-François Carencu

Fait à Paris, le 11 MAI 2015

**Le Préfet de Police, Préfet de la Zone de  
Défense et de Sécurité de Paris,**



Bernard Boucault

Fait à Paris, le **24 JUIL. 2015.**

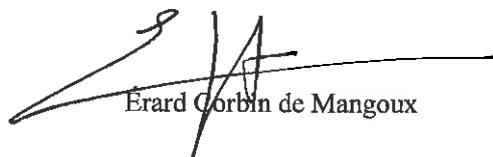
**Le Préfet de Seine-et-Marne,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Marx', written over a faint, illegible stamp or background.

Jean-Luc Marx

Fait à Paris, le 24 JUIL. 2015

**Le Préfet des Yvelines,**



Erard Corbin de Mangoux

Fait à Paris, le 7<sup>e</sup> JUIN. 2015

**Le Préfet de l'Essonne,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Schmelz', with a long horizontal stroke extending from the end of the name.

Bernard Schmelz

Fait à Paris, le 24 JUIL. 2015,

Le Préfet des Hauts-de-Seine,



Yann Jounot

Fait à Paris, le

**24 JUIL. 2015**

**Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**Philippe Galli**

Fait à Paris, le **24 JUIL. 2019**

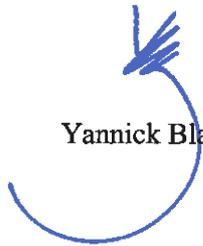
**Le Préfet du Val-de-Marne,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the right side and a smaller, more complex mark on the left side.

**Thierry Leleu**

Fait à Paris, le **24 JUIL. 2015**,

**Le Préfet du Val d'Oise,**

  
Yannick Blanc